

# J'ai le droit (ou pas)?

**La police t'interpelle? On te fouille?**  
**(Oui, oui, on le sait, tu n'as rien fait.) 😊**  
**Coupable ou pas, tu as des droits.**  
**Les connais-tu?**

Oui? Tant mieux. C'est le temps de mettre ton érudition à l'épreuve! Non? Autant t'y attarder tout de suite. Parce que la justice considère qu'à partir de 12 ans, tu es suffisamment mature pour être jugé.e responsable de tes délits. C'est ce qu'on appelle: la responsabilité criminelle. En d'autres mots, ce n'est pas parce que tu as moins de dix-huit ans que rien ne peut t'arriver. La bonne nouvelle, c'est que nous avons aussi des droits fondamentaux prévus dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Tant qu'à être responsable, informe-toi.



## Tout ne s'efface pas après 18 ans!

Un dossier jeunesse peut demeurer ouvert jusqu'à cinq ans APRÈS que la peine ait été complétée. Une fois adulte, si une personne commet une infraction alors que son dossier jeunesse est encore actif, celui-ci sera versé à son dossier judiciaire adulte. Les informations deviendront publiques. (Aoucht)

Conséquences? On peut ainsi se voir refuser l'accès aux États-Unis. Se faire fermer la porte à certains stages et même éventuellement à l'emploi rêvé.

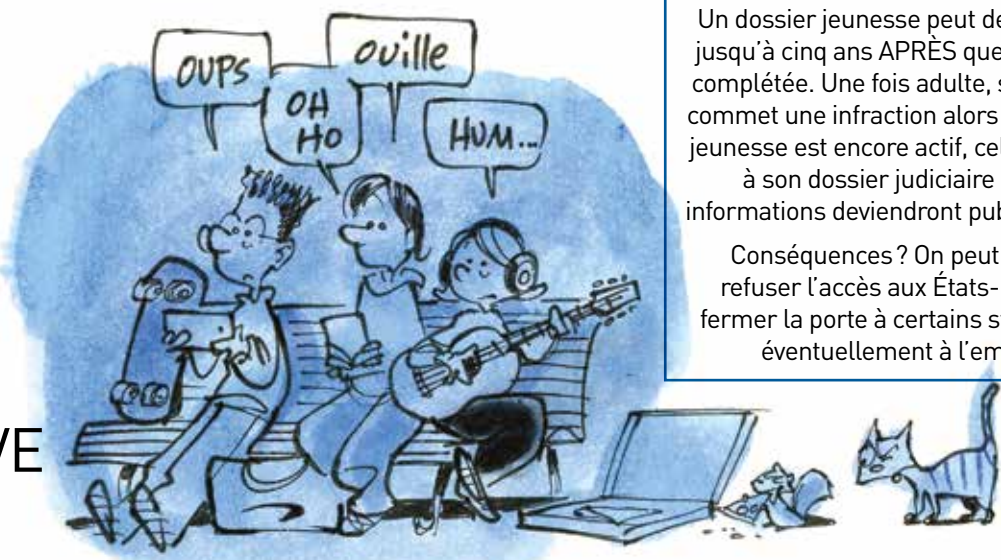


Tu es au parc avec des amis.

Il est 1 h 00.

**Oups.**  
**Les parcs ferment à 23 h.**

**LA POLICE ARRIVE**  
**Un policier t'interpelle**



**Il t'informe que tu n'as pas le droit de te trouver dans le parc et il te demande de quitter les lieux.**

**Ciao!**

**Il te remet une contravention.**

En vertu du Code de procédure pénale, l'amende maximale pour une personne mineure est de 500 \$, sauf lorsqu'il s'agit d'une infraction en vertu du Code de la sécurité routière. Dans un tel cas, l'amende peut atteindre 750 \$.

**Il te demande ton prénom, ton nom de famille, une pièce d'identité et le lieu où tu habites.**

Le fait de se trouver dans un parc en dehors des heures d'ouverture est une infraction à un règlement municipal. La police est autorisée à te demander ton identité et une preuve d'adresse.

Refuser, s'obstiner ou faire semblant de ne pas avoir son portefeuille peut te valoir une accusation de refus d'obéir ou entrave à un ordre d'un policier. Une fois que tu t'es identifié.e, tu as le droit au silence.

## C'est ta vie privée!

Un policier n'est pas autorisé à fouiller ton téléphone sans mandat ou sans ton consentement. Si tu ouvres ton cellulaire, tu consens.

**Il te demande ton téléphone cellulaire, car il veut fouiller dans tes photos et savoir à qui tu as téléphoné dans la soirée.**

Tu as le droit de connaître les raisons de cette requête. Demande-lui des explications.

**Il te demande d'ouvrir ton sac à dos et de vider tes poches.**

À partir d'ici, c'est toi qui décides si, oui ou non, tu souhaites ouvrir ton sac. Même s'il ne contient rien de compromettant, tu as le droit de t'y opposer.

**Tu n'as RIEN de compromettant dans ton sac.**

**Fiou!**

**Tu as quelque chose de compromettant dans ton sac à dos, par exemple de la drogue.**

**Tu acceptes.**

Si tu ouvres ton sac volontairement, tu renonces d'emblée à certains de tes droits. La police peut alors fouiller ton sac à dos et découvrir que tu es en possession de drogue. Non seulement tu es en contravention d'un règlement municipal mais en plus, tu seras accusé.e d'un délit criminel.

**Tu refuses.**

Si on te force à ouvrir ton sac, on contrevient à tes droits fondamentaux. La preuve pourrait être exclue de ton procès. Cependant, il est possible d'être arrêté.e, puis accusé.e d'un délit même si le policier a mal agi. Lors de ton procès, tu expliqueras au juge que le policier a porté atteinte à tes droits fondamentaux. Dans une telle situation, un juge peut décider d'exclure certaines preuves du procès.

**Il t'explique pourquoi il souhaite fouiller dans ton téléphone.**

**Tu refuses.**

Mentionne clairement que tu ne consens pas à la fouille de ton téléphone cellulaire, mais que tu ne veux pas non plus lui désobéir ou nuire à son travail. Remets-lui ton cellulaire et laisse-le fouiller. Tu feras valoir tes droits après coup.

**Tu acceptes.**

**Tiens.**

**Ce n'est pas à toi! C'est à un ami. Tu cries à l'injustice!**

Il importe peu que la drogue t'appartienne ou pas. Tu peux être arrêté.e sur le champ. 😞

